



PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Ajaccio, le 17 JAN. 2020

CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL REGIONAL DE  
DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES  
Réf. à rappeler : SIRDPC/AF/n° 201021  
Tél : 04 95 11 10 41  
Fax: 04 95 11 10 46  
✉ alexia.faba@corse-du-sud.gouv.fr

La préfète

à

Liste des destinataires in fine

**Objet :** Intempéries du 20 au 22 décembre 2019 – Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Inondation par débordement d'un cours d'eau.

**P.J :** Arrêté du 08 janvier 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Journal officiel du 17 janvier 2020.

Je vous informe que la commission interministérielle, réunie le 06 janvier dernier, a émis un avis favorable à votre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, formulée au titre du phénomène « inondation par débordement d'un cours d'eau ».

En effet, l'intensité anormale de l'agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène est supérieure ou égale à 10 ans.

Il ressort des rapports météorologique et hydrologique, établis respectivement par les services de Météo-France et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), que les précipitations et la crue survenues présentent une durée de retour supérieure au minimum requis.

L'arrêté du 08 janvier 2020, portant pour votre commune reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, a été publié au Journal officiel de la République française du 17 janvier 2020.

Je vous rappelle qu'il vous appartient désormais de notifier cette information aux personnes intéressées, pour qu'elles prennent l'attache de leur compagnie d'assurance, au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

La préfète,

Pour la préfète,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet  
  
Guillaume LERICOLAIS

## LISTE DES DESTINATAIRES:

- Monsieur le maire d'AFA ;
- Monsieur le maire d'AJACCIO ;
- Monsieur le maire d'ALATA ;
- Monsieur le maire d'APPIETTO ;
- Monsieur le maire de BASTELICACCIA ;
- Monsieur le maire de CARBUCCIA ;
- Monsieur le maire de CARGIACA ;
- Monsieur le maire de CASAGLIONE ;
- Monsieur le maire de CASALABRIVA ;
- Monsieur le maire de CAURO ;
- Monsieur le maire de COGGIA ;
- Monsieur le maire de COGNOCOLI-MONTICCHI ;
- Monsieur le maire de CUTTOLI-CORTICCHIATO ;
- Monsieur le maire d'ECCICA-SUARELLA ;
- Monsieur le maire de FORCIOLO ;
- Monsieur le maire de FRASSETO ;
- Madame le maire de GROSSETO-PRUGNA ;
- Madame le maire de GUARGUALE ;
- Madame le maire de MURZO ;
- Monsieur le maire d'OCANA ;
- Monsieur le maire d'OLMETO ;
- Monsieur le maire de PALNECA ;
- Monsieur le maire de PERI ;
- Monsieur le maire de PETRETO-BICCHISANO ;
- Monsieur le maire de PIETROSELLA ;
- Monsieur le maire de PILA-CANALE ;
- Madame le maire de POGGIOLO ;
- Monsieur le maire de ROSAZIA ;
- Monsieur le maire de SARROLA-CARCOPINO ;
- Monsieur le maire de SARTENE ;
- Monsieur le maire de SERRA-DI-FERRO ;
- Monsieur le maire de SOLLACARO ;
- Monsieur le maire de SORBOLLANO ;
- Monsieur le maire de TAVACO ;
- Monsieur le maire de VALLE-DI-MEZZANA ;
- Monsieur le maire de VICO ;
- Monsieur le maire de VIGGIANELLO ;
- Monsieur le maire de VILLANOVA ;
- Monsieur le maire de ZOZA.